



## TRANSPORTS SCOLAIRES AUBE

Une période de tolérance est autorisée jusqu'au :

**Samedi 03 octobre 2020 inclus**

Sur la période du 1er septembre 2020 au 03 octobre 2020 inclus, les usagers scolaires seront autorisés à emprunter les transports scolaires sans titre de transport.

La présentation de leur carte de transport scolaire sera obligatoire pour monter dans l'autocar à partir du :

**Lundi 05 octobre 2020 au matin**

Les élèves alors incapables de présenter un titre de transport valide seront susceptibles de se voir refuser l'accès au transport scolaire.

Pour rappel, ce titre doit être présenté au personnel de conduite à chaque montée dans le véhicule.

**N.B.** : Sur la période du 1<sup>er</sup> au 12 septembre 2020, les usagers commerciaux bénéficieront d'un **accès libre et gratuit** à tous les circuits à vocation commerciale et à ceux dédiés aux élèves du cycle secondaire (collège/lycée).

**Dans la limite des places laissées vacantes par les élèves restant prioritaires.**

Au delà de cette période et pour chaque trajet, ces usagers commerciaux seront tenus de s'acquitter d'un titre de transport au tarif d'1€.

---

Pour toute information concernant les transports scolaires et commerciaux  
organisés par la Région Grand Est

**03.26.70.77.50**

**[transports10@grandest.fr](mailto:transports10@grandest.fr)**

**[www.fluo.eu/10](http://www.fluo.eu/10)**